



La direction dénonce des usages qui étaient en vigueur depuis de nombreuses années



Lors du CSE du 27 février 2025, la Direction a dénoncé une série d'usages historiques :

- Dénonciation de l'engagement unilatéral de l'employeur octroyant aux collaborateurs la possibilité de prendre un congé pour convenances personnelles.
- Dénonciation de l'usage octroyant des autorisations d'absence aux collaborateurs pour certaines fêtes locales.
- Dénonciation de l'usage concernant l'alimentation sans limite des comptes épargne temps par des jours de congés payés (CET CP) non utilisés sur la période de prise de référence et d'autre part, à l'application des dispositions légales qui limitent l'alimentation des CET CP à 6 jours de congé payé non utilisés pour un salarié à temps plein.

Ce retour brutal au minimum légal, froid et rigide, nous prive d'une flexibilité, dégrade les conditions de travail et détériore le climat de confiance.

L'ensemble des organisations syndicales :

- Appellent la Direction à une réévaluation de ces dispositions afin de favoriser un environnement de travail qui valorise l'humain avant tout.
- S'interrogent sur la finalité de ces décisions unilatérales au moment des grandes réorganisations de la banque dans le monde et de ses impacts en France.
- Ne sauraient se résoudre à voir dans cette cascade de dénonciations la volonté de la banque de préparer d'autres grandes manœuvres à venir.